

S.P.A.S.A.D.

Service Polyvalent d'Aide et de Soins À Domicile

LIVRET D'ACCUEIL ET RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE



SOINS



TOILETTE



HABILLAGÉ



MÉNAGE



COURSES



LINGE



**LEVER
COUCHER**

PRÉSENTATION DU SERVICE

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais a pour objectif d'apporter un accompagnement aux habitants qui souhaitent rester à domicile le plus longtemps possible.

Le SPASAD (Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile) propose des réponses individualisées répondant aux besoins de chacun, en coordonnant les différentes interventions du CIAS :

- Les Soins infirmiers à Domicile.
- L'Aide et l'Accompagnement à Domicile.
- Les repas à Domicile.

Coordonnées du siège

Centre Intercommunal d'Action Sociale
27 bd du Colonel Aubry
BP 90184
79304 BRESSUIRE Cedex
05 49 81 75 75
social@agglo2b.fr

SES MISSIONS

La vocation du SPASAD est d'apporter une réponse globale en adéquation avec les besoins de la personne aidée, en proposant des interventions individualisées adaptées.

Accompagner les personnes à domicile en leur apportant les soins nécessaires et une aide aux actes de la vie quotidienne,

Prévenir et retarder la dépendance en repérant les facteurs de risque et en favorisant l'autonomie,

Eviter ou retarder l'hospitalisation,

Faciliter le retour à domicile,

Apporter un soutien, une écouter et de l'aide aux familles

LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

- **Une évaluation globale des besoins** lors de la visite conjointe à domicile de l'infirmière coordinatrice et de la coordinatrice SAAD,
- **Une prise en charge intégrée** avec un projet d'accompagnement unique et partagé par les équipes intervenantes
- **Une coordination des interventions** par des échanges réguliers entre professionnels
- **Une mission de prévention et de repérage des fragilités** afin de mettre en œuvre les actions favorables à l'autonomie.

LES BÉNÉFICIAIRES

Le SPASAD accompagne :

- les adultes de moins de 60 ans en situation de handicap ou souffrant d'une pathologie chronique,
- les adultes âgés de 60 ans et plus, malades ou dépendants, qui souhaitent rester à domicile et dont l'état de santé nécessite l'intervention conjointe du Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD), et du Service d'Aide et Accompagnement à domicile (SAAD) pour les actes de la vie quotidienne.

LE FONCTIONNEMENT

Après un premier contact, une infirmière coordinatrice, accompagnée d'une coordinatrice SAAD réalise, en binôme à domicile, une évaluation globale des besoins et un recueil des attentes des personnes accompagnées.

À l'écoute du projet personnalisé de l'utilisateur, le service propose un projet individualisé d'intervention. L'articulation des plannings des agents du SSIAD et du SAAD garantit la continuité et la coordination des interventions, y compris le week-end et les jours fériés si nécessaire. Au quotidien, la fréquence des interventions et les horaires de passage peuvent varier en fonction de la modification de la charge de travail, due à l'état de santé d'un patient ou à une nouvelle entrée.

Des réunions régulières permettent de favoriser le travail d'équipe et d'échanger sur les situations rencontrées afin d'apporter la meilleure solution possible, dans le respect de la personne et de son entourage, en prenant en compte les contraintes du service.

Les intervenants assurent une traçabilité quotidienne par le biais d'un classeur laissé au domicile. Ils y notent les soins, le détail des interventions ainsi que les transmissions écrites qui peuvent être utiles au médecin, à l'infirmier ou à tout autre professionnel.

L'ORGANISATION DES INTERVENTIONS/ LES PLANNINGS

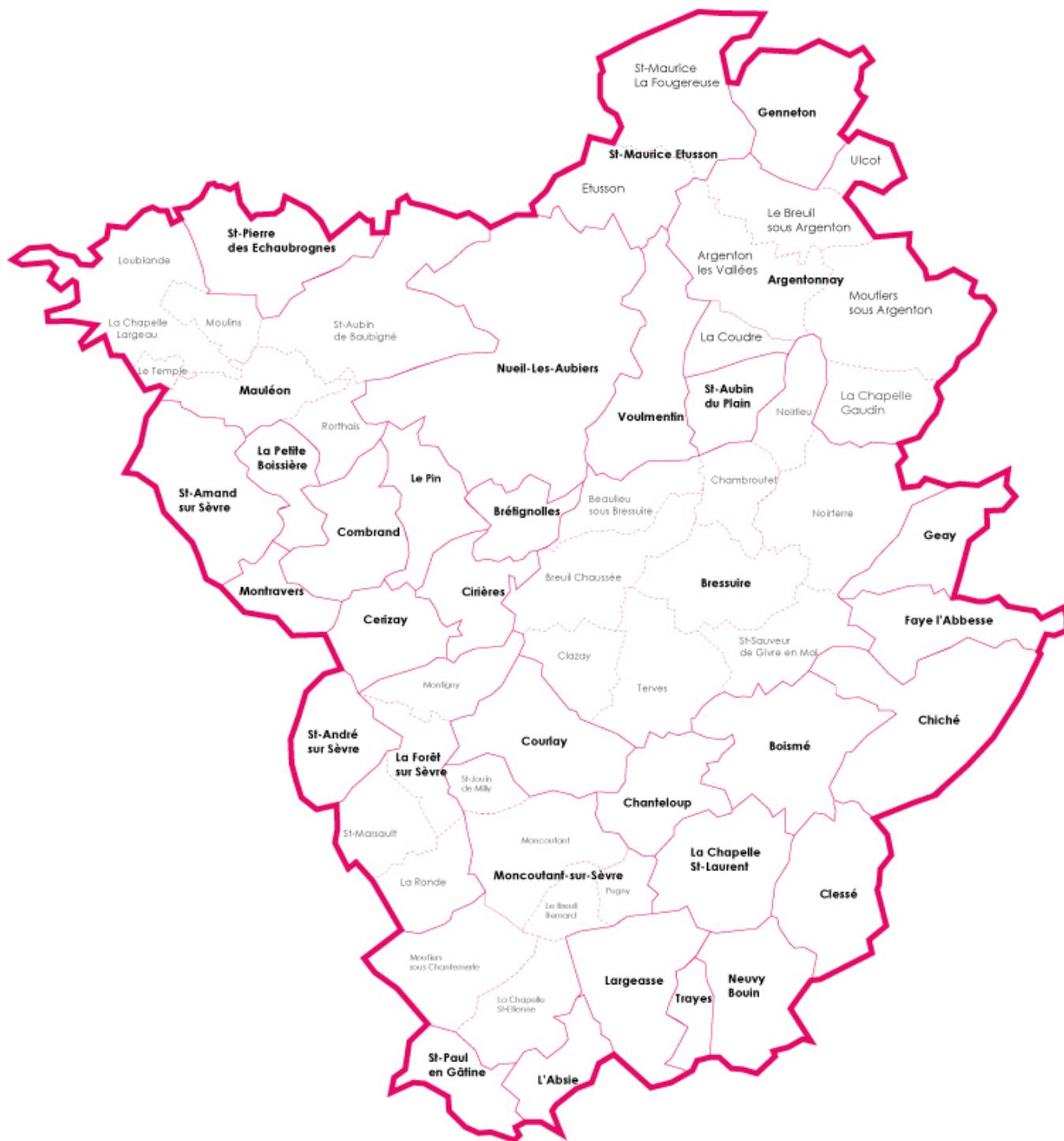
Les prestations à domicile sont réparties pour les aides-soignants et auxiliaires de vie, entre 7h30 et 20h30, 7 jours sur 7 en fonction de l'évaluation des besoins effectuée par le service. Les interventions réalisées les week-ends et les jours fériés sont réservées à l'aide directe à la personne.

LA DURÉE ET LA FIN DE LA PRISE EN CHARGE SUR LE SPASAD

Régulièrement, le binôme infirmière-coordinatrice fait un bilan avec la personne soignée, sa famille et le médecin. Elle évalue les besoins, afin de poursuivre la prise en charge ou de l'arrêter avec proposition de solutions adaptées.

En fonction des prestations délivrées, un livret d'accueil/règlement de fonctionnement définit les règles générales d'organisation dans le respect des droits et libertés de chacun.

Il est remis à chaque usager lors de son admission.



**ANTENNE
D'ARGENTONNAY**
10 place Léopold Bergeon
79150 ARGENTONNAY
05 49 65 97 95

**ANTENNE
DE BRESSUIRE**
27 boulevard Colonel Aubry
79300 BRESSUIRE
05 49 81 75 75

**ANTENNE
DE MONCOUTANT-SUR-SÈVRE**
2 place du 11 Novembre
79320 MONCOUTANT-SUR-SEVRE
05 49 72 02 44